

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le jeudi 27 juin 2019, à 9 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

MME Isabelle Giasson directrice générale et secrétaire-trésorière

ET

MM. Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout
Jean-Guy Carrier représentant suppléant de Baie-Trinité
Serge Deschênes représentant de Pointe-aux-Outardes
Yoland Émond président et représentant de Chute-aux-Outardes
Joseph Imbeault représentant de Ragueneau
Yves Montigny représentant de Baie-Comeau

Sont absents :

Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité
Marcel Furlong préfet MRC de Manicouagan, observateur
Steeve Grenier représentant de Franquelin
Normand Morin représentant de Pointe-Lebel

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption du règlement d'emprunt n° 19-01 – Aménagement de la cellule n° 4 et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

3.0 Fermeture de la séance

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum; il est 9 h.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-69

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2019-70

2.1 Adoption du règlement d'emprunt n° 19-01 – Aménagement de la cellule n° 4 et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

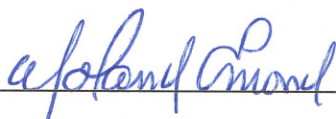
Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Yves Montigny, il est unanimement résolu d'adopter, à la suite de l'avis de motion donné à la séance publique du conseil tenue le 18 juin 2019, le règlement d'emprunt n° 19-01 au montant de 3 853 299 \$ et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre.

Approuvé séance tenante.

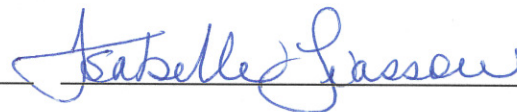
Rés. 2019-71

3.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, propose la levée de l'assemblée. Il est 9 h 35.



Yoland Émond
Président



Isabelle Giasson, directrice générale
et secrétaire-trésorière